

Mercredi 13 octobre 2021



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 81

ET AVIS

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. KINEW

(N° 228) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (employés des plateformes de travail numériques)/The Employment Standards Code Amendment Act (Digital Work Platform Employees)*

M. MALOWAY

(N° 241) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les machines et le matériel agricoles (droit de réparer des véhicules et d'autre matériel)/The Consumer Protection Amendment and Farm Machinery and Equipment Amendment Act (Right to Repair — Vehicles and Other Equipment)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

U. ASAGWARA

M. BRAR

M^{me} FONTAINE

M. GERRARD

M. LAMONT
M^{me} LAMOUREUX
M. MALOWAY
M. WASYLIW
M. WIEBE

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(14 h 52 min)
(Assemblée — Conservation et Climat)
(salle 255 — Sport, Culture et Patrimoine)
(salle 254 — Santé mentale, Mieux-être et Rétablissement)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* FIELDING

(N° 74) — *Loi d'exécution du budget de 2021 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2021*
(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* LAGIMODIERE

(N° 75) — *Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act*

M. le *premier ministre* GOERTZEN

(N° 76) — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mercredi 13 octobre 2021 dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, la réunion commençant 30 minutes après la levée de la séance de l'Assemblée législative, afin d'examiner les propositions d'Élections Manitoba qui suivent visant la modification du déroulement du vote :

- Vote durant une élection partielle — vote par correspondance
 - « Votez n'importe où dans votre circonscription électorale le jour du scrutin »
-